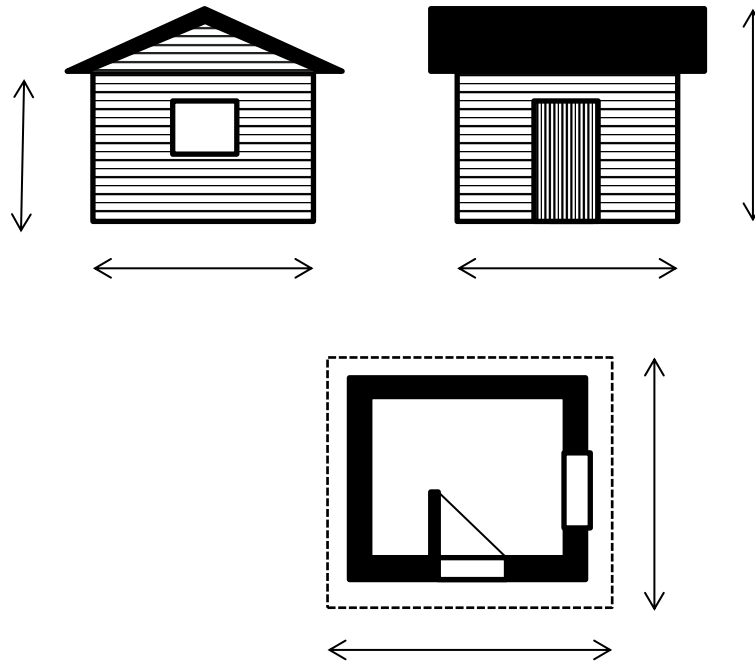


Construction d'un cabanon de jardin en zone à bâtir

(Annexe de l'autorisation de construire)



→ Indiquer les mesures du projet selon les flèches.

Construction inférieure à 10 m² Distances minimales aux limites 3m ou 4m (RCCZ) et avant-toits max 1m (AEAI).
Distance entre bâtiments 6m ou 8m (ou contigu) (RCCZ).
Dérogation possible jusqu'à 2m de la limite et 4m avec habitation
(Demande écrite jointe au dossier).
Plan de situation généralement établi par le teneur de cadastre.

Construction supérieure à 10 m² Distances minimales aux limites 3m ou 4m et avant-toits max 1m (RCCZ).
Distance entre bâtiments 6m ou 8m (LC).
Demande de dérogation analysée de cas en cas
Plan de situation établi par le géomètre officiel (Géo2Rives, Riddes - 027 306 38 88)

A joindre en **3 exemplaires** avec les documents suivants :

- Formulaire de demande d'autorisation de construire
- Extrait du registre foncier à demander auprès du Registre foncier de Martigny
027 607 80 20 / rf-martigny@admin.vs.ch
- Plan de situation (Cadastre ou Géo2Rives)
- Assurance qualité en protection incendie (projet de plus de 10m²)

Le propriétaire (nom-prénom-signature) : _____